

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 29 mai 1969

La séance est ouverte à deux heures.

### AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

#### JUSTICE ET QUESTIONS JURIDIQUES

**M. D. R. Tolmie (Welland)** présente le 5<sup>e</sup> rapport du comité permanent de la justice et des questions juridiques.

#### LE BUDGET

DÉSIGNATION D'UN ORDRE RELATIF AUX VOIES  
ET MOYENS, EN VERTU DE L'ARTICLE  
60(2) DU RÈGLEMENT

**L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 60(2) du Règlement, je demanderais qu'un ordre du jour soit désigné portant l'examen d'une motion de voies et moyens, afin de permettre au ministre des Finances (M. Benson) de faire son exposé budgétaire mardi prochain.

#### LES LANGUES OFFICIELLES

MOTION TENDANT À LA FORMATION ET LA  
COMPOSITION DU COMITÉ SPÉCIAL

**L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, au nom de mon collègue, le député de Chambly (M. Pilon), puis-je présenter le rapport du comité de sélection formé en vue de choisir les membres du comité spécial qui examinera le bill sur les langues officielles?

Je propose:

Que le comité spécial formé le 15 mai 1969 pour examiner le bill C-120, loi concernant le statut des langues officielles du Canada, se compose des députés suivants: MM. Allmand, Anderson, Cantin, Corbin, Fortin, Lewis, McQuaid, Ricard, Roberts, Stanbury, Sulatycky et Yewchuk.

(La motion est adoptée.)

[Français]

#### LA CAPITALE NATIONALE

DÉCLARATION CONCERNANT LE  
DÉVELOPPEMENT

**L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale):** Monsieur l'Orateur, ma déclaration concerne le développe-

ment de la région de la capitale nationale. Je crois que tous les Canadiens apprendront avec plaisir qu'au cours des derniers mois la Commission de la capitale nationale a soumis au gouvernement certaines recommandations touchant le développement à long terme de la région de la capitale canadienne. Bien que plusieurs points de cet important projet soient encore à l'étude, le gouvernement en a approuvé quelques-uns qu'il est prêt à rendre publics à ce moment-ci.

L'aspect du projet qui a retenu le plus l'attention du gouvernement a trait au développement de Hull. Le développement de ce secteur, qui constitue la partie québécoise de la région de la capitale nationale et qui se trouve à moins d'un mille de la Chambre, est important pour la croissance de la région de la capitale. Cette entreprise est nécessaire si la capitale et sa région doivent devenir ce qu'elles doivent être: un élément de fierté pour tous les Canadiens. Le gouvernement hâtera l'avènement de cet objectif en faisant de Hull un important centre d'emplois gouvernemental. En plus de la construction déjà envisagée et nécessaire de plusieurs édifices, le gouvernement s'engage à aider au développement des services essentiels à la réalisation des projets qu'on peut prévoir pour les 25 prochaines années.

• (2.10 p.m.)

Cette aide fédérale fait partie d'un programme de développement plus large, dans le cadre duquel des mesures seront prises pour éliminer la pollution tant de l'air que de l'eau, à travers toute la région de la capitale.

[Traduction]

Ceci veut dire que le gouvernement fédéral collaborera avec les autres niveaux de gouvernement à la construction de nouveaux services d'aqueduc et d'égouts et de réseaux de transport requis pour étendre le cœur de la région de la capitale aux deux villes de chaque côté de la rivière des Outaouais.

Avant de vous faire part en détail des décisions du gouvernement, je crois qu'il est important de bien situer les objectifs que nous voulons atteindre. Nous croyons fermement que la capitale d'un pays a un rôle très important à jouer qui est très différent de celui d'autres agglomérations urbaines. Cela est particulièrement vrai dans un état fédéral comme le Canada à cause de la diversité des origines de ses citoyens. La nature même de